

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1432

Rubrik: Banques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bénéfices au cœur du débat

Alerte aux bénéfices! Après les Etats-Unis qui engrangeront cette année 170 milliards de dollars d'excédents, les pays de l'OCDE – Suisse comprise – baigneront l'an prochain dans un océan de chiffres noirs. En partie à cause des revenus du téléphone mobile. De quoi attiser toutes les convoitises. La gestion du futur pactole sera aussi animée que celle des déficits qui ont marqué la dernière décennie.

IL Y A CINQ ans encore, tous les pays riches accumulaient les déficits et s'inquiétaient de la montagne grandissante de la dette publique. Le déficit moyen des pays de l'OCDE représentait 4 % du PIB, le produit intérieur brut. Dans la bonne moyenne, la Suisse, toutes collectivités confondues, a enregistré en 1993 des déficits record atteignant 3,8 % du PIB.

Le téléphone aux œufs d'or

Le retournement est spectaculaire. L'OCDE prévoit encore un léger déficit de 0,6 % cette année et un équilibre pour l'an prochain. Le déficit encore substantiel du Japon sera plus que compensé par les excédents des Etats-Unis et des pays nordiques. Les autres pays européens seront en équilibre. Partout les mêmes causes ont entraîné les mêmes effets. Les Etats ont procédé à des économies budgétaires pour éliminer leurs déficits « structurels » sans casser toutefois les chances de la reprise économique. La croissance retrouvée a fait ensuite l'essentiel de l'embellie des comptes.

La nouvelle économie fera le reste, comme elle l'a fait en Grande Bretagne. Selon l'hebdomadaire *The Economist*, les enchères pour l'octroi des concessions de la troisième génération des téléphones mobiles rapporteront au trésor britannique la somme énorme de 60 milliards de francs suisses, soit dix fois plus que la somme escomptée. Assimilée à un revenu de capital, cette somme sera intégrée au budget et répartie comptablement sur vingt ans, durée des concessions.

Les enchères auront lieu cet automne en Suisse comme dans tous les autres pays. Certains des futurs opérateurs crient au racket de l'Etat. Le coût des concessions sera répercuté sur le prix des services facturés aux consommateurs et représentera une entrave au développement des technologies du futur.

L'Etat aurait tort cependant de laisser passer l'aubaine. Jusqu'à maintenant, la révolution technologique a surtout entraîné une baisse de l'emploi, la diminution des rentrées fiscales et l'augmentation des charges sociales liées à la crise. Le revenu des concessions n'est que le retour bienvenu de l'ascenseur. Les opérateurs privés ne doivent pas être les seuls à profiter des bénéfices de l'Internet par téléphone.

Une Constitution dépassée

Horriée par les déficits publics, la Suisse a voulu administrer un remède constitutionnel à ses difficultés budgétaires. En 1998, le peuple suisse a accordé sa bénédiction à un frein aux dépenses qui contraint le Parlement à limiter le déficit à 2 % du budget en 2001. Curieuse démarche qui consiste à bétonner une politique financière hors de tout contexte économique. Mais la conjoncture, qui ignore les textes juridiques, aura fait, et au-delà, ce que la Constitution impose au Par-

lement: la reprise générera sans douleur l'équilibre budgétaire.

Que faire de la détente financière?

L'an prochain, Kaspar Villiger disposera, en outre, du revenu des enchères pour les concessions de la troisième génération du téléphone mobile. Si le marché de 60 millions de Britanniques a permis de récolter 60 milliards de francs, le marché suisse, dix fois plus petit mais plus riche, pourrait rapporter plus de 6 milliards. Si l'on ajoute les revenus de Swisscom SA dont la Confédération est le principal actionnaire, on peut conclure, sans se tromper, que la libéralisation des télécommunications n'est pas aussi néfaste que le prétendent les nostalgiques des PTT.

Au-delà des controverses idéologiques, le débat doit maintenant porter concrètement sur l'utilisation de la nouvelle marge de manœuvre que procure la détente financière: diminution de la dette, baisse des impôts, réparation des dégâts sociaux de la crise. *at*

BANQUES

Confusion des compétences

LUKAS MÜHLEMANN qui préside la direction générale du Crédit suisse (et subsidiairement donneur de leçons politiques) deviendra aussi, comme l'a décidé l'assemblée générale des actionnaires, président du Conseil d'administration. Mauvais exemple de confusion des pouvoirs. Le Conseil d'administration a pour but de veiller au respect des compétences, de définir la stratégie générale, éventuellement de sanctionner les manquements. La confusion des casquettes l'empêche de jouer pleinement son rôle. Le porte-parole de la Fondation Ethos, dont on rappelle

qu'elle gère, selon des critères éthiques, des fonds institutionnels des syndicats et du personnel public, a contesté cette décision. En vain. Les actionnaires sont moutonniers et se moquent des principes élémentaires de gestion. Significatif des enjeux de pouvoir.

Pas inutile de les rappeler quand la présidence du conseil d'administration de la Banque cantonale se libère. Le président de la direction semble tenté par le fauteuil, mais sans renoncer à ses pouvoirs actuels. Le Conseil d'Etat actionnaire majoritaire acceptera-t-il la confusion des rôles? *ag*